

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°63-1
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire. - Etablissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Aide à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux, accompagnement des équipes d'école et de collège. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif. - Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré - Capacité à travailler en équipe - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés - Savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Pour les nouveaux candidats : participation au mouvement, affectation à titre provisoire la première année. Mission de trois ans renouvelable une fois.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DPE DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 Dépôt des candidatures : au plus tard le 25/3/ 2016 par courrier électronique aux deux adresses suivantes : ce.dp13@ac-aix-marseille.fr et philippe.pesteil@ac-aix-marseille.fr . Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	M. Philippe Pesteil – Chargé de mission Cellule des Politiques Educatives au 04 91 99 68 04.